

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Ouverture de la réunion.
2. Règlement intérieur.
3. Election du Bureau.
4. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
5. Examen et adoption des trois annexes au Protocole relatif aux aires spécialement protégées et à la diversité biologique en Méditerranée
 - a. Annexe 1: Critères communs pour le choix des aires marines et côtières protégées susceptibles d'être inscrites sur la liste des ASPIM.
 - b. Annexe 2: Liste des espèces en danger ou menacées.
 - c. Annexe 3: Liste des espèces dont l'exploitation est réglementée.
6. Rapport du comité de vérification des pouvoirs.
7. Adoption et signature de l'Acte final de la réunion.
8. Clôture de la réunion